



Office de la circulation routière et de la navigation
Examens de conduite

Schermenweg 9, Case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80
info.svsa@be.ch
www.be.ch/ocrn

Robert Stucki
+41 31 635 83 54
robert.stucki@be.ch

Masques obligatoires pour les candidats et les experts en circulation routière

Madame, Monsieur

Nous sommes heureux de vous informer que nous continuerons à respecter l'obligation de port de masque après le 6 juin 2020.

Une éventuelle infection lors d'un test de conduite entraînerait inévitablement la mise en quarantaine de toute une zone de protection des victimes. C'est pourquoi, pour la protection des candidats et des experts et sur la base de la décision du Conseil-exécutif du 29.04.2020 il existe toujours une obligation de port de masque pour les examens de conduite avec des véhicules à moteur.

Nous vous demandons d'en informer vos candidats.
Merci pour votre soutien et votre compréhension.

Avec nos meilleures salutations

Robert Stucki
Responsable de processus
Examens de conduite